

PRÉSENTATION GÉNÉRALE SYNTHÉTIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Le budget primitif et les décisions modificatives sont des états de prévisions. Il est nécessaire ensuite de constater comment et dans quelle mesure ces prévisions ont été concrétisées. Cette constatation se fait au travers du compte administratif. Celui-ci est le relevé exhaustif des opérations financières, des dépenses et des recettes qui ont été réalisées durant l'exercice comptable.

L'état des dépenses et recettes de l'exercice 2020 peut se résumer ainsi :

Budget de la commune :

Dépenses : 1 446 269 €, Recettes : 1 717 225 €

Excédent de fonctionnement : 837 650 €

Excédent d'investissement : 374 200 €

Excédent cumulé de l'exercice : 1 211 850 €

Reste à réaliser en dépenses d'investissement : 124 423 €

Reste à réaliser en recettes d'investissement : - €

Le budget communal : les principales analyses pour le fonctionnement

A/ En dépenses

Globalement, les dépenses réelles de fonctionnement sont en très légère hausse. Elle passe de à 1.065.040 € en 2019 à 1.133.475 € en 2020.

*Cette hausse s'explique par des augmentations relativement modérées des **charges à caractère générale (9%), des charges de personnel (7%), des charges de gestion (10%).***

Les charges financières sont stables : 14.612€ en 2019 pour 14.194 € en 2020.

Les dépenses de fonctionnement suivent chaque année les prérogatives suivantes :

1. Recherche de minoration ou d'optimisation des frais de fonctionnement
2. Maintien et développement des services à la population
3. Animations municipales
4. Maintien des subventions aux associations.

Incidence du COVID :

Pour cette année 2020, la crise du COVID aura eu pour conséquence des annulations de manifestations. Ces « non-dépenses », dont le solde net est de 15.000 €, sont à comparer aux coûts engendrés par cette crise. On peut les estimer à approximativement 10.000€, hors dépenses de personnel : achats de matières premières pour la confection de masques, distributeurs de gel, gel hydroalcoolique, masques, visières, aides aux forains,

etc. A cela s'ajoute les achats supplémentaires de produits d'entretien et des frais de personnel. Un agent a été recruté à mi-temps de septembre à décembre pour le renforcement du protocole sanitaire aux écoles et à la cantine.

Il est à noter que, s'agissant de dépenses de fonctionnement, car principalement liées à l'entretien et à la propreté, ces dépenses liées au COVID ont un coût « intériorisé ».

B/ En recettes

Les recettes réelles de fonctionnement sont en légère progression, passant de 1.381.988 € en 2019 à 1.404.607 € en 2020.

La structure de ces recettes étant tout à fait stable, cette progression s'explique quasi-exclusivement par la progression de la base de la fiscalité locale et une augmentation des produits liés au droit de mutation à titre onéreux.

Si les produits des impôts et taxes restent comparables (2019 → 1.008.745 € ; 2020 → 1.030.450 €), la dotation globale de fonctionnement continue de baisser (2018→207.849€ ; 2019→203.079€ ; 2020→199.437€).

Les autres produits restent à un niveau comparable (cantine et loyers notamment).

- Des taux de fiscalité inchangés :
 - Taxe d'habitation : 23.02 %
 - Foncier bâti : 28.39 %
 - Foncier non bâti : 52.33 %
 - Cotisation Foncière des Entreprises : néant.

Le budget communal : les principales analyses en investissement

A/ En dépenses

- Un niveau d'investissement réel qui a fortement baissé : il attend 159.135 € contre 411.704 € en 2019). D'une part, ce constat était attendu car 2020 était l'année d'installation du Conseil Municipal, et donc de préparation des grands chantiers. D'autre part, c'est aussi la conséquence du COVID, qui, en freinant le déroulement de certains projets, reportera des dépenses sur 2021.
- Le remboursement du capital des emprunts : 45.860 €
- Des participations aux travaux : 76.485 € (SIVOM d'Ault pour le démarrage de l'enfouissement rue d'Ault et des Alliés)
- La réalisation de travaux sur les bâtiments communaux : 37.000 €
- Diverses acquisitions : réfrigérateur cantine, benne déchet vert, balayeuse de voirie, parc informatique pour les écoles, caméra thermique pour les pompiers, matériel technique, etc.

B/ En recettes

L'équilibre financier de la section d'investissement est assuré principalement par l'épargne issue du fonctionnement 2019 (150.000 €), un report de l'excédent d'investissement 2019

(244.335€) et les recettes propres d'investissement : fonds de compensation de la TVA, les subventions, produit de la taxe d'aménagement et amortissements.

- Un endettement raisonné : la dette en capital passe de 508.902 € au 31/12/2019 à 465.510 € au 31/12/2020. Le faible recours à l'endettement permet de désendetter la commune.

C/ Les restes à réaliser

En dépenses, ils s'élèvent à 124.423 €. Ce sont des projets engagés en 2020 qui aboutiront en 2021 :

<i>Enfouissement réseaux rue d'Ault et des Alliés</i>	32835
<i>Enfouissement réseaux rue Targette</i>	68850
<i>Esquisse City Stade</i>	4104
<i>Eclairage Mairie</i>	18634

En recettes : néant.

Fait à Saint-Quentin-Lamotte, voté le 14 avril 2021.

Le Maire,
Raynald BOULENGER



